

Diagnostic de neuromyéélite optique de Devic

Critères absolus

- Neuropathie optique
- Myélopathie aiguë
- Pas d'évidence d'atteinte clinique en dehors de celles du nerf optique et de la moelle

Critères en faveur du diagnostic

Critères majeurs :

- IRM cérébrale initiale négative selon les critères de Paty (au moins 4 lésions de la substance blanche (dans le cerveau et/ou la moelle épinière) ou au moins 3 lésions (dans le cerveau et/ou la moelle épinière) dont une est en contact des ventricules latéraux).
- Anomalies de signal médullaire étendues sur plus de 3 vertèbres
- Pléiocytose du LCR > 50 Globules blancs/mm³ ou > 5 polynucléaires neutrophiles/mm³

Critères mineurs :

- Neuropathie optique bilatérale
- Neuropathie optique sévère fixée avec acuité visuelle $< 1/10^{\text{ème}}$ sur au moins un œil
- Déficits moteurs, sévères (MRC grade ≤ 2) fixés dans un ou plusieurs membres secondaires à des poussées.

Le diagnostic nécessite tous les critères absolus et un critère majeur ou deux critères mineurs.